



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

UN LIBRARY

DEC - 4 1979

A/C.5/34/70  
30 novembre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

Trente-quatrième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Points 98 et 12 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants

Incidences administratives et financières du projet de résolution publié sous la cote A/C.3/34/L.55

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 63<sup>ème</sup> séance, le 30 novembre 1979, la Troisième Commission a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/C.3/34/L.55. Elle était saisie d'un état des incidences financières du projet (A/C.3/34/L.72).
2. Aux termes du paragraphe 3 du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait "de créer dès sa trente-cinquième session un groupe de travail ouvert à tous les Etats Membres qui sera chargé d'élaborer une convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles".
3. Aux termes du paragraphe 4, l'Assemblée prierait le Secrétaire général, en application des dispositions contenues dans la résolution 1979/13 adoptée par le Conseil économique et social, de donner au groupe de travail tout l'appui nécessaire en vue de faciliter l'élaboration de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles.
4. Pour estimer les dépenses qu'entraînerait l'application du projet de résolution, on est parti des hypothèses suivantes :
  - a) Le groupe de travail se réunirait deux fois par semaine pendant huit semaines, dans le courant de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. L'interprétation serait assurée en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe et la documentation à établir représenterait environ 30 pages avant la session, 100 pages pendant la session et 50 pages après la session.

b) Les ressources en personnel supplémentaire pour les services de conférence étant limitées durant la période de pointe de l'Assemblée générale, et eu égard aux recommandations du Bureau de l'Assemblée générale, on a présumé que le groupe de travail ne se réunirait pas en même temps que la Troisième Commission de l'Assemblée générale.

c) Le personnel qui serait chargé d'assurer le secrétariat du groupe serait fourni par la Division des droits de l'homme et comprendrait le Secrétaire du groupe de travail, un administrateur et un agent des services généraux.

d) Le groupe de travail ferait rapport à la Troisième Commission de l'Assemblée générale lors de la trente-cinquième session.

5. Sur la base des hypothèses ci-dessus, il faudrait engager des dépenses supplémentaires de 15 400 dollars pour les frais de voyage et de subsistance au titre du chapitre 23 du projet de budget-programme pour 1980-1981.

6. Par conséquent, si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution publié sous la cote A/C.3/34/L.55, des crédits supplémentaires de 15 400 dollars seraient nécessaires.

7. Les dépenses à engager au titre des services de conférence ont été estimées à 198 200 dollars, sur la base du coût intégral; elles sont présentées à l'annexe au présent document. Elles seront examinées dans le contexte de l'état récapitulatif qui sera présenté à l'Assemblée générale vers la fin de la présente session et dans lequel le Secrétaire général indiquera le niveau des ressources supplémentaires à demander pour les services de conférence compte tenu du plan des conférences pour 1980 approuvé par l'Assemblée.

Annexe

Groupe de travail de la Troisième Commission chargé d'élaborer une convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles (trente-cinquième session de l'Assemblée générale)

	<u>Nombre de</u> <u>personnes</u>	<u>Nombre</u> <u>de</u> <u>jours</u>	<u>Taux</u> <u>journalier</u> <u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Total</u> <u>Dollars</u>
<u>Interprétation (A, Ar, C, E, F, R)</u>					
Traitements (y compris l'indemnité de subsistance)	20	18	211	75 960	97 480
Frais de voyage <u>a/</u>	20		1 076	21 520	
<u>Documentation à établir avant la session (30 pages) (A, Ar, C, E, F, R)</u>					
Traitements					
Traduction	5	9	163	7 335	<u>31 477</u>
Révision	5	4	174	3 480	
Dactylographie : agents non recrutés sur le plan local	5	9	48	2 160	
Dactylographie : agents recrutés sur le plan local	1	7	30	210	
Frais de voyage <u>b/</u>				18 292	

/...

	<u>Nombre de</u> <u>personnes</u>	<u>Nombre</u> <u>de</u> <u>jours</u>	<u>Taux</u> <u>journalier</u> <u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Total</u> <u>Dollars</u>
<u>Documentation à établir durant la</u>					
<u>session</u> (100 pages) (A, Ar, C, E, F, R)					
Traitements					
Traduction	5	28	163	22 820	<u>38 288</u>
Révision	5	10	174	8 700	
Dactylographie : agents non recrutés sur le plan local	6	21	48	6 048	
Dactylographie : agents recrutés sur le plan local	1	24	30	720	
<u>Documentation à établir après la</u>					
<u>session</u> (50 pages) (A, Ar, C, E, F, R)					
Traitements					
Traduction	5	14	163	11 410	<u>20 350</u>
Révision	5	6	174	5 220	
Dactylographie : agents non recrutés sur le plan local	5	14	48	3 360	
Dactylographie : agents recrutés sur le plan local	1	12	30	360	

/...

	<u>Nombre de</u> <u>personnes</u>	<u>Nombre</u> <u>de</u> <u>jours</u>	<u>Taux</u> <u>journalier</u> <u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Total</u> <u>Dollars</u>
<u>Reproduction et distribution</u>					<u>9 580</u>
<u>Autre personnel des services</u> <u>de conférence</u>	2	18	30		<u>1 080</u>
Total :					<u>198 185</u>
Chiffre arrondi :					<u>198 200</u>

---

b/ Aucun interprète ne serait recruté localement.

b/ Le montant estimatif des frais de voyage a été calculé d'après les besoins en personnel des services linguistiques pour la production de la documentation à établir durant la session.

-----